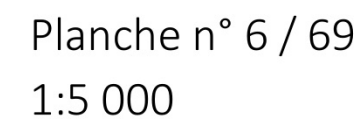


CORNILLE-LES-CAVES



aura
agence d'urbanisme
de la région angevine



Le Président, Jean-Jacques GIRARD

- Eléments de patrimoine identifiés au titre du L.151-19 du Code de l'Urbanisme :

- ★ Edifice remarquable

Composantes végétales identifiées au titre des L.151-19, L.151-23 et L.113-1 du Code de l'Urbanisme

-  Arbre remarquable
-  Haie, alignement d'arbres et talus
-  Espace boisé classé
-  Boisement
-  Jardin et espace non-bâti
-  Parc et jardin remarquable
-  Espace public végétalisé

Liste des emplacements réservés :

N°	Objet	Bénéficiaire	Commune	m²
CRN01	Cheminement	Commune	CORNILLE-LES-CAVES	5571
CRN02	Stationnement	Commune	CORNILLE-LES-CAVES	730
CRN03	Cheminement	Commune	CORNILLE-LES-CAVES	805
CRN04	Cheminement	Commune	CORNILLE-LES-CAVES	875
CRN05	Cheminement	Commune	CORNILLE-LES-CAVES	1704
CRN06	Cheminement	Commune	CORNILLE-LES-CAVES	1740
CRN07	Terrain d'agrément	Commune	CORNILLE-LES-CAVES	1976
CRN08	Aménagement d'un terrain de loisirs	Commune	CORNILLE-LES-CAVES	2348
CRN09	Terrain d'agrément	Commune	CORNILLE-LES-CAVES	2127

